



Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations

## Veille sur les opportunités de financement

003 / Mai 2016

### Zoom sur...

#### ➤ **FORIM //APPEL A PROJETS [PRA/OSIM] 2016**

Vous êtes une **OSIM** (Organisation de Solidarité Internationale issue de l'Immigration). Vous avez un projet dans les secteurs suivants : **Santé / Education / Eau / Développement Economique / Développement Rural et Agricole / Développement Social**. Votre projet se déroule dans l'un des pays suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarusse, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Chili, Chine, Cisjordanie et bande de Gaza, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Etats fédérés de Micronésie, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Futuna, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Île Marshall, Île Salomon, Îles Cook, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghize, Kiribati, Kosovo, Laos, Lesotho, Liban, Liberia, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldova, Mongolie, Monténégro, Montserrat, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Niue, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République Centrafricaine, République Démocratique de Corée, République Démocratique du Congo, République Dominicaine, République du Congo, Rwanda, Samoa, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Ste Lucie, Ste-Hélène, St-Kitts et Nevis, St-Vincent et Grenadines, Suriname, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tokelau, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, Venezuela, Vietnam, Wallis, Yémen, Zambie, Zimbabwe. La demande de subvention par projet est **plafonnée à 15 000 euros**, et dans tous les cas **la subvention ne peut représenter plus de 70% du montant total du projet**. **Le recours à un Opérateur d'Appui labellisé [OPAP] du PRA/OSIM est obligatoire pour pouvoir déposer un projet**. L'accompagnement des OSIM par les OPAP est **totallement gratuit** dans le cadre du PRA/OSIM (exclue la convention de partenariat OPAP-OSIM pour les projets financés). La date limite de candidature est fixée au **6 juin 2016 à minuit**. Retrouvez le dossier de candidature du PRA/OSIM 2016 téléchargeable en format (Word) ainsi que le calendrier des réunions d'information, des ateliers d'écriture, des journées de formation, en ligne sur [www.forim.net](http://www.forim.net).

Informations complémentaires : contactez **Lamine TRAORE** ou **Mariana SANTOS** Chargé-e-s de mission au FORIM Email : [praosim@forim.net](mailto:praosim@forim.net) Tél : 01 46 07 61 80.

## Appels à projets en cours

### ➤ Fondation de France // Prisons

La Fondation de France soutient des actions permettant de : **i)** Favoriser la continuité des soins afin de prévenir les ruptures de traitements et mettre en place l'accès aux soins à la sortie. **ii)** Favoriser le maintien des relations entre les personnes détenues et leurs proches. **iii)** Soutenir l'accompagnement à la sortie des personnes détenues en renforçant les offres ou les possibilités d'hébergement. Les projets proposés devront **prendre en compte la régularisation des droits sociaux des personnes détenues ou sortant de prisons afin de faciliter leurs démarches à la sortie**. L'appel à projets s'adresse aux associations et à toutes les structures à but non lucratif qui accompagnent des personnes au cours de leur détention et à leur sortie. Les projets seront analysés selon les critères suivants : • l'accompagnement global des personnes, avec une articulation avérée de la prise en charge sur les plans sanitaire, social, hébergement, etc. ; • le partenariat et le travail en réseau entre les associations, l'institution pénitentiaire et les structures de droit commun ; • le caractère innovant de l'action, en rapport avec le contexte local ; • la prise en compte de l'entourage familial ; • la prise en compte des acteurs des lieux de détention dans le montage des actions ; • le souci de l'évaluation. Le dossier de demande de subvention devra être adressé en deux exemplaires par courrier et par mail **avant le 1er juin 2016** à : **Sophie Lasserre – Appel à projets Prisons Fondation de France 40, avenue Hoche – 75008 Paris Tél. : 01 44 21 31 44 [prisons@fdf.org](mailto:prisons@fdf.org)**

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/prisons>

### ➤ Fondation de France // Sida, santé et développement

La Fondation de France soutient des projets **favorisant l'équité dans l'accès aux soins**. Elle encourage les initiatives visant à impliquer les hommes et à renforcer « **l'empowerment** » des femmes. Seront soutenus les projets qui œuvrent en ce sens (prise en compte des problèmes sanitaires des personnes vivant avec le VIH, transmission parent-enfant, intégration du VIH dans les stratégies des services de planning familial, prise en compte des violences faites aux femmes...). Cet appel vise les projets innovants qui répondent notamment à un des objectifs suivants : **i)** promouvoir **l'implication et la responsabilisation des hommes** dans la lutte contre le sida et leur recours au dépistage et aux soins ; **ii)** prendre en compte **les problèmes sanitaires spécifiques** des femmes et des hommes vivant avec le VIH ; **iii)** prendre en compte **les violences faites aux femmes** comme facteur d'exposition au VIH et favoriser, dans ce contexte, la mise en place de nouvelles stratégies de prévention et de soins, y compris en direction des hommes auteurs de violences ; **iv)** intégrer la problématique du VIH dans les services **de planning familial, de santé sexuelle et reproductive et réciproquement** ; **v)** prendre en compte **la pression sociale à la maternité** pour accompagner les femmes dans leurs stratégies de réduction des risques sexuels ; **vi)** renforcer les capacités des femmes et **la connaissance de leurs droits (empowerment)** ; **vii)** **renforcer les capacités des structures en matière d'approche « genre »** (formation, diagnostic / audit, évaluation, capitalisation de bonnes pratiques...). En 2016, **une attention particulière sera réservée à ces demandes de renforcement des capacités des équipes associatives** : celles-ci devront se dérouler en plusieurs phases étalées dans le temps et comprendre, entre chaque étape, une mise en pratique des connaissances par les personnes formées et une analyse par les formateurs de ces acquis. Le porteur de projet devra remplir toutes les conditions suivantes : • **démontrer son implication dans la lutte contre le VIH depuis au moins trois ans**. Une expérience en santé sexuelle et reproductive depuis **au moins un an** est également souhaitable ; • être une structure apolitique et non religieuse ; • prouver sa capacité à gérer le projet présenté au regard du budget global de l'année en cours. Seront retenus les projets concourant à la fois : • à l'amélioration de la participation conjointe des deux personnes d'un couple à la prise de décision (en matière de sexualité, de prévention et de soins) ; • à un accès équitable au dépistage et aux soins ; • à atténuer les discriminations liées au genre : statut défavorable des femmes dans la famille, la communauté et la société (accès aux droits, conditions de vie, charge de travail...), personnes rejetées en raison de leur orientation sexuelle ; • à faire évoluer les rôles inégaux des femmes et des hommes vers plus d'égalité, plus de concertation et un meilleur partage des responsabilités. Le projet devra être basé dans l'une des zones

géographiques suivantes : • les départements d'outre-mer suivants : **Mayotte, Antilles et Guyane** ; • Afrique subsaharienne francophone, soit les pays suivants : **Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Île Maurice, Madagascar, Mali, Niger, République du Congo, République Démocratique du Congo, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo**. L'aide de la Fondation de France est apportée **sous forme d'une subvention annuelle ou pluriannuelle (durée maximale de trois ans)**. Les projets pluriannuels sont fortement encouragés. Date limite de candidature : **1<sup>er</sup> juin 2016**.

Informations complémentaires : [http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/sida\\_2016-v2.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/sida_2016-v2.pdf)

### ➤ **FAIVE // Appel à initiative 2016**

Le Forum des Acteurs et des Initiatives de Valorisation des Engagements (FAIVE) contribue à la reconnaissance et aux pratiques de valorisation des engagements volontaires et solidaires à l'international. Le FAIVE lance deux fois par an un appel à initiatives pour soutenir les structures associatives qui prend la forme d'un accompagnement et d'un appui financier. Les initiatives doivent s'inscrire dans l'un des trois axes du FAIVE : **Axe 1** : Processus d'accompagnement ; **Axe 2** : Valorisation des compétences acquises et articulation avec les parcours professionnels ; **Axe 3** : Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Une attention particulière est portée sur : **i)** la dimension collective des initiatives, sur les partenariats mis en place, **ii)** les initiatives produisant de la mixité : échanges d'expériences et de pratiques sur différentes formes d'engagements volontaires et solidaires à l'international ; **iii)** les initiatives concernant des publics éloignés des engagements volontaires et solidaires à l'international, **iv)** les initiatives produisant des outils, des connaissances partageables, des processus transférables, **v)** les initiatives innovantes. En 2016, le FAIVE portera une attention particulière aux projets incluant **la réciprocité des échanges dans les pratiques de valorisation d'engagements volontaires à l'international**. Par réciprocité, il faut entendre l'accueil de jeunes de pays partenaires en France et les échanges mutuels. Les participations financières sont comprises **entre 1000 € et 3000 € par initiative**. Date limite de candidature : **3 juin 2016**, auprès de Christine Bévenot : [c.bevenot@france-volontaires.org](mailto:c.bevenot@france-volontaires.org).

Informations complémentaires : <https://www.france-volontaires.org/-Appels-a-initiatives-du-FAIVE-.html>

### ➤ **Fondation Chanel // Autonomisation des femmes**

La fondation CHANEL lance un appel à projets international en faveur de l'autonomisation des femmes. Celui-ci cible des projets locaux, nationaux ou régionaux visant l'égalité entre les femmes et les hommes, et portés par des associations et des entreprises sociales innovantes ayant un fort impact sur les populations. Cet appel à projets concerne spécifiquement l'Afrique australe, l'Amérique latine, l'Europe, les Etats-Unis et le Japon (voir Implantation géographique dans Projets Eligibles). Les projets soumis doivent s'inscrire dans la mission de la fondation, et **contribuer à l'autonomisation des femmes à travers l'un ou plusieurs des axes d'intervention de la fondation** : **i) L'accès aux ressources économiques** : promouvoir l'accès à un emploi ou à l'entrepreneuriat comme vecteur d'indépendance financière et de réduction des discriminations. **ii) L'éducation et la formation** : permettre l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et aux technologies de l'information et de la communication comme condition essentielle d'obtention d'un emploi et d'amélioration durable de la situation économique et sociale. **iii) Le leadership et la prise de décision** : renforcer la confiance en soi, la capacité de s'exprimer et d'agir des jeunes filles comme facteurs clés de réussite et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. **iv) La santé et la protection sociale** : garantir un accès aux soins de santé et à la protection sociale comme préalable indispensable à l'autonomie. **v) La culture et le sport** : favoriser la pratique d'activités culturelles et sportives comme outil de développement personnel et levier d'insertion sociale et professionnelle. N'hésitez pas à proposer des initiatives innovantes allant au-delà de ces définitions... la fondation soutient financièrement les projets **sur le long terme (2 à 3 ans), à hauteur de 30 000€ à 200 000€ par an**. Les pays éligibles à cet appel sont : en **Afrique** : Afrique du Sud, Botswana, Madagascar; en **Amérique Latine** : Brésil, Bolivie, Cuba, Equateur, Haïti, Mexique, Panama, Pérou ; en **Amérique du Nord** : Etats-Unis; en **Asie et Pacifique** : Japon; en **Europe** : Allemagne, Belgique, Espagne,

Grèce, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse. **Une seule candidature par organisation et par projet sera acceptée.** Date limite de candidature : **3 juin 2016 (23:59 heure de Paris).**

Informations complémentaires : <http://projets.fondationchanel.org/fr/>

➤ **CRIF // Projets d'information sur l'emploi et le développement économique**

L'objectif du présent appel est de : **i) développer l'information sur l'accès à l'emploi et la formation ; ii) faciliter l'accès à l'emploi par des actions de recrutement ; favoriser le retour à l'emploi des personnes de bas niveau de qualification ou en difficultés d'insertion ; iii) Faciliter la reconversion professionnelle en vue de limiter le chômage de transition ; iv) promouvoir des métiers porteurs d'emplois ; encourager et développer la création d'activités ; v) promouvoir des secteurs économiques porteurs d'emplois.** Le dispositif soutient deux types d'actions d'information portés par différents forums en Ile-de-France : **les forums d'information sur l'accès à l'emploi et les forums permettant de promouvoir les dispositifs de développement économique et d'innovation.** Le public visé par cet appel est francilien. Le montant de la subvention accordée est compris **entre 2 000 euros et 100 000 euros** selon l'envergure du projet. **Le taux de financement est de 25%** du montant des dépenses prévisionnelles éligibles. Date limite de candidature : **6 juin 2016.**

Informations complémentaires : <http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/projets-information-emploi-developpement-economique>

➤ **Mairie de Paris // Fonds social européen- Sécurisation des parcours professionnels des artistes**

Le présent appel à projets concerne **la mise en œuvre d'actions permettant d'assurer un accompagnement professionnel renforcé d'un public de bénéficiaires du RSA ou demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel artistique.** Les dispositifs financés par cet appel à projets doivent permettre, dans une logique de parcours, **une évaluation et/ou un accompagnement individualisés vers l'emploi sur le long terme ou la création/le développement d'activité, ou bien un transfert de compétences vers d'autres métiers si l'insertion professionnelle dans le secteur artistique s'avère non réaliste financièrement.** La structure porteuse de projet devra dans sa demande indiquer clairement le type de public accompagné, la finalité de l'action proposée, la pédagogie d'accompagnement ainsi que les volumes horaires de chacun des modules proposés. Les structures porteuses de projet (Collectivités ; associations etc.) doivent pouvoir justifier **d'un ancrage local ou du moins faire preuve d'une connaissance des besoins liés à l'insertion d'un public d'artistes demandeurs d'emploi sur le territoire où elles se positionnent.** Elles devront privilégier un travail partenarial sur leur territoire. La période de réalisation prévue est **du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017.** Les dépenses ne sont éligibles que si elles sont acquittées et présentées **au plus tard 6 mois après la réalisation de la dernière action. Aucun projet terminé à la date du dépôt ne pourra être étudié.** Les actions éligibles sont celles qui s'adressent à un public parisien précaire déclarant avoir un projet professionnel artistique : demandeurs d'emploi, allocataires de minima sociaux, bénéficiaires de la prime d'activité. Le **montant minimal** de subvention FSE annuelle sollicitée : **25 000€.** Le seuil minimum de sélection d'un dossier est de **50 000€ de dépenses totales éligibles annuelles.** Le **taux maximal de cofinancement FSE** est **50%** des dépenses éligibles. Le dépôt des demandes et l'instruction s'effectueront uniquement sur « Ma démarche-FSE » : [https://ma-demarche-fse.fr/si\\_fse/servlet/login.html](https://ma-demarche-fse.fr/si_fse/servlet/login.html). Date limite de candidature : **8 juin 2016**

Informations complémentaires : <http://www.paris.fr/actualites/appel-a-projets-fonds-social-europeen-3263>

➤ **Mairie de Paris // Label Paris Codéveloppement Sud**

Ce label est ouvert à tous les projets permettant de resserrer les liens entre Paris et les pays d'origine des milliers de français. Peuvent se présenter au label Paris codéveloppement Sud **les associations parisiennes menant des actions de solidarité internationale et proposant des actions d'intégration des Parisien-ne-s originaires des pays extracommunautaires.** L'association candidate **devra être domiciliée à Paris et avoir au moins deux ans d'existence à la date limite de dépôt des dossiers.** Sont exclues les associations ayant

bénéficié d'un prix au label au cours des deux années précédentes. Les projets éligibles sont **d'une durée maximale de 18 mois** et impliquant nécessairement les Parisien-ne-s originaires des pays extracommunautaires les moins avancés, à faible revenu ou à revenu intermédiaire tels qu'ils figurent dans la liste disponible sur : [www.paris.fr/international](http://www.paris.fr/international). Les projets devront comporter au moins deux volets d'activités distincts : **i)** un projet de développement dans un pays en développement (volet Sud) ; **ii)** un projet d'intégration à Paris (volet parisien). Une attention particulière sera portée sur l'impact environnemental du projet. L'aide financière est comprise **entre 5000 et 15000 euros**. Pour les associations qui le souhaitent, la Mairie de Paris prévoit des séances d'information et de conseil à la constitution des dossiers dans plusieurs maisons des associations de Paris. Date limite de candidature : **15 juin 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.paris.fr/actualites/lancement-de-l-appel-a-candidature-au-label-paris-co-developpement-sud-3512> et [labelcodev@paris.fr](mailto:labelcodev@paris.fr)

### ➤ Fondation de France // Initiatives collectives pour l'environnement

Cet appel à projets se propose d'aider les citoyens à participer à la transition écologique et à œuvrer ensemble en faveur de la qualité de l'environnement. Dans le même temps il cherche à promouvoir et diffuser la culture de l'implication citoyenne dans les territoires, en apportant un appui au dialogue territorial. Il s'adresse à des collectifs locaux organisés, implantés dans un territoire : associations, groupements, éventuellement petites collectivités. Ces organismes doivent être sans but lucratif ou à gestion désintéressée et **basés en France métropolitaine et d'outre-mer**. L'aide de la Fondation de France prendra deux formes : **i) un soutien financier annuel ou pluriannuel (3 ans maximum)** pour les dépenses de fonctionnement liées à la préparation et la mise en œuvre du projet; **ii) un soutien organisationnel**, conçu de deux manières : **a)** l'intégration des porteurs de projets bénéficiaires dans un réseau d'acteurs ; **b)** la possibilité de faire appel à un dispositif SOS consultant qui permet à chaque projet financé de bénéficier de 1 à 3 jours d'appui technique. Le projet doit avoir pour objectifs : **1) de concourir à la transition écologique autour de ces 3 enjeux essentiels : la protection de la biodiversité, la prévention des risques environnementaux et l'émergence d'alternatives face à la raréfaction des ressources naturelles. 2) de favoriser la cohabitation sur un même territoire de différents usages, et de permettre aux acteurs et usagers de ce territoire de dialoguer autour de ces usages et de leurs effets sur l'environnement. Le projet doit faire la preuve de la mise en œuvre de méthodes adaptées visant l'implication active des usagers, acteurs et parties prenantes sur le territoire. Date limite de candidature : 20 juin 2016.**

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/initiatives-collectives-pour-l-environnement>

### ➤ UE-DEVCO // Sensibilisation de la population aux questions de développement et promotion de l'éducation au développement dans l'Union européenne

L'objectif général du présent appel à propositions est de **promouvoir l'éducation au développement et de sensibiliser l'opinion publique aux politiques de développement et de coopération**. De manière spécifique il s'agit de **fournir un appui en faveur d'une éducation au développement de qualité et de la sensibilisation du public européen sur ces sujets, ainsi que d'en assurer la promotion**. Les projets proposés doivent susciter une sensibilisation accrue et une compréhension critique du rôle, de la responsabilité et des modes de vie de chacun par rapport à un monde interdépendant. Ils devraient motiver la participation active des citoyens à des actions locales et globales en appui aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable. L'appel à propositions comporte 4 lots : **lot 1** : Projets d'apprentissage global, et projets de campagne et de plaidoyer menés par une organisation de la société civile (OSC) ou une association d'OSC d'États membres de l'UE (Les actions **doivent** être mises en œuvre **dans 10 États membres de l'UE au moins**). **lot 2** : Projets d'apprentissage global, et projets de campagne et de plaidoyer menés par une organisation de la société civile (OSC) ou une association d'OSC d'États membres de l'UE 13 (Les actions **doivent** être mises en œuvre **dans 6 États membres de l'UE au moins**). **lot 3** : Soutien financier à des tiers – mené par une organisation de la société civile (OSC) ou une association d'OSC d'États

membres de l'UE (Les actions **doivent** être mises en œuvre **dans 6 États membres de l'UE au moins**). **Lot 4** : Projets d'apprentissage global, et projets de campagne et de plaidoyer menés par une autorité locale (AL) ou une association d'AL d'États membres de l'UE (Les actions **doivent** être mises en œuvre **dans 6 États membres de l'UE au moins**). Deux options de projets sont envisageables pour chacun des lots à savoir : **option 1** : Projets d'apprentissage global et **option 2** : Campagne et plaidoyer. Les propositions doivent aborder les priorités ci-dessous. **Une proposition qui n'aborde pas clairement les priorités de l'action pourrait être rejetée sur cette seule base.** i) Dans le cadre des **lots 1, 2 et 3**, les propositions contribueront à la poursuite d'un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD). Elles devraient également faciliter la contribution des citoyens européens à l'aide au développement, dans le sens du principe d'universalité défini dans les ODD. Dans le cadre du **lot 4**, les propositions doivent aborder au moins deux priorités parmi celles énumérées ci-après: **ODD – Objectif 5 ; ODD – Objectif 11 ; ODD – Objectif 13 ; ODD – Objectif 16 ;** localisation des ODD au niveau des villes. ii) **Pour l'ensemble des lots**, les propositions doivent se concentrer sur les interdépendances entre les pays en développement et l'Union européenne, et chercher à permettre la compréhension par les citoyens des biens publics globaux ainsi que des grands défis (tels que l'énergie durable, la sécurité alimentaire, le développement humain et l'agriculture durable). L'accent devrait être mis plus particulièrement sur les questions liées à **la migration, le changement climatique et à l'égalité des sexes**. Toute demande de subvention dans le cadre du présent appel à propositions doit être comprise entre les montants minimum et maximum suivants: i) Lot 1 (éducation et sensibilisation) : montant minimum: **3,000,000 EUR** ; montant maximum: **7,000,000 EUR** ii) Lot 2 (UE 13): montant minimum : **750,000 EUR** montant maximum: **7,000,000 EUR** iii) Lot 3 (soutien financier à des tiers) : montant minimum : **3,000,000 EUR** montant maximum : **7,000,000 EUR** iv) Lot 4 (AL) : montant minimum : **1,000,000 EUR** montant maximum : **7,000,000 EUR**. Le montant de la subvention ne peut excéder le pourcentage **maximum de 90% du total des coûts éligibles de l'action**. La durée initiale prévue d'une action ne peut pas être **inférieure à 12 mois ni excéder 36 mois**. Date limite de candidature : **21/06/2016 à 16h (date et heure de Bruxelles)**.

Informations complémentaires : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?ADSSChck=1458577615435&do=publi.detPUB&searchtype=AS&Pgm=7573847&aonet=36538&debpub=&orderby=upd&orderbyad=Desc&nbPubliList=15&page=1&aoref=151103>

➤ **Fondation de France // Soutenir les parcours de soins pour les jeunes en situation de vulnérabilité**

L'objectif de cet appel à projets est de **renforcer le parcours de soins des jeunes en situation de vulnérabilité et de leur entourage afin d'éviter les ruptures et de favoriser leur autonomie**. Les bénéficiaires visés par cet appel à projets sont : i) **Les jeunes vulnérables, et leur entourage**, particulièrement ceux concernés par les addictions avec ou sans substance, par les troubles des conduites, notamment alimentaires, et par le risque suicidaire. ii) **Les professionnels des structures accueillant des jeunes en difficulté** en partenariat avec des structures de soins, publiques ou privées participant au service public ; iii) **Les professionnels des structures de soin, publiques ou privées**, participant au service public, pour intervenir « hors leurs murs » ou à distance, y compris en milieu rural, auprès de ces jeunes en situation de grande vulnérabilité ; iv) **Les professionnels des services hospitaliers, publics ou privés à but non lucratif**, qui accueillent des adolescents et jeunes adultes. Les projets recevables doivent concerner : i) la mise en place de dispositifs permettant de faciliter le parcours de soins et le suivi post-hospitalier des jeunes ; ii) le renforcement des compétences des professionnels ; iii) la création ou la consolidation de réseaux de soin dédiés aux troubles des conduites alimentaires ou aux conduites suicidaires. Les associations et structures souhaitant postuler **doivent justifier de deux ans d'expérience auprès du public concerné**. La subvention attribuée peut être **annuelle ou pluriannuelle (maximum 3 ans)**, selon les besoins du projet, et pourra financer les frais d'investissement ou de fonctionnement liés au démarrage de l'action. Date limite de candidature : **29 juin 2016**.

Informations complémentaires : [http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/soutenir\\_parcours\\_de\\_soins.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/soutenir_parcours_de_soins.pdf)

## ➤ Ministère de la jeunesse // Projets innovants en faveur de la jeunesse

Le programme national « Projets innovants en faveur de la jeunesse » est destiné à faire levier et a vocation à :

**i) accompagner la réalisation de projets à forte valeur ajoutée collective et économique, permettant de lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales. ii) amorcer de nouveaux projets en proposant des partenariats innovants, à grande échelle, entre acteurs publics et privés. Les projets financés par le biais de cet appel à projets : i) s'inscriront au sein d'un territoire identifié, ii) favoriseront l'émergence et la structuration de politiques de jeunesse intégrées, iii) aborderont de façon globale et cohérente les problématiques d'éducation, de culture, de sport, de santé, de citoyenneté, de mobilité, d'engagement, de formation et d'accès des jeunes à l'emploi. Les candidats peuvent également proposer d'autres axes d'intervention complémentaires qui correspondent aux besoins particuliers des publics jeunes des territoires considérés. L'appel à projets encourage le renforcement des coopérations existantes et la création de coopérations originales entre les acteurs publics et privés accompagnant les jeunes au travers d'activités d'éducation, de culture, de sport, de santé, de citoyenneté, de mobilité, d'engagement, de formation et d'insertion. Les recettes doivent être constituées d'une part minimale de cofinancement de 50% du budget total. Cette part de cofinancement doit elle-même être constituée d'au moins 50% d'apports en numéraire. Afin de garantir la portée structurante des actions sélectionnées, le budget global minimal attendu sur la durée du projet, s'élève à 2 millions d'euros. S'agissant du plan d'actions du projet, le déroulement du projet proposé doit distinguer deux phases : a) une première phase, qui s'appuie sur un diagnostic, permettant d'identifier des actions et ressources existantes sur le ou les territoire(s) concerné(s) et de les mobiliser dans le projet. Celle-ci doit favoriser la mise en synergie et la cohérence entre les actions considérées. Elle vise explicitement la simplification de l'offre destinée à la jeunesse sur le ou les territoire(s) concerné(s). Une attention particulière sera portée aux moyens dédiés à l'ingénierie territoriale, b) une deuxième phase présente les actions complémentaires et prévisionnelles à développer sur 3 à 5 ans et permettant d'apporter une réponse territoriale globale aux difficultés identifiées. Date limite de candidature : 30 juin 2016.**

Informations complémentaires : <http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/actualites-interministerielles/article/lancement-de-l-appel-a-projets>

## ➤ AFD // Appel à manifestation d'intention de projets pour 2017

Les OSC françaises souhaitant solliciter pour 2017 un cofinancement auprès de la Division des Partenariats avec les ONG (Direction de la Stratégie, des Partenariats et de la Communication - SPC/DPO) sont invitées à communiquer par mail leur(s) intention(s) de projet pour instruction par SPC/DPO en 2017 : **entre le 2 mai et le 1er juillet 2016, 18h**, à l'adresse mail suivante : [ONGprog2017@afd.fr](mailto:ONGprog2017@afd.fr).

Informations complémentaires : <http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/ONG/vous-etes-une-ong/solliciter-un-financement-initiatives-ong/appel-a-manifestation-d'intention-de-projets-pour-2017>

## ➤ Fondation de France // Vieillir acteur et citoyen de son territoire

Cet appel à projets vise à soutenir des actions innovantes ou expérimentales qui favorisent **l'implication et la participation des habitants âgés dans tous les domaines de la vie locale et leur reconnaissance comme citoyens à part entière, acteurs du développement local, à titre individuel et en tant que groupe social**. Il convient donc de leur offrir des opportunités d'expression et d'engagement, la possibilité de participer jusqu'au bout de la vie aux évolutions de la société, en particulier technologiques, tout en anticipant et en accompagnant les ruptures ou pertes liées au vieillissement. Les trois axes concernés par cet appel sont : **Axe 1 : Donner à chacun la possibilité de s'exprimer, d'être entendu et d'agir sur son territoire** : Il s'agit de permettre aux personnes de préserver leur autonomie, de conserver un pouvoir sur leur propre vie et sur l'environnement local, de restaurer leur sentiment de pouvoir compter sur les autres et d'être utiles. **Axe 2 : Mettre les nouvelles technologies au service du lien social** : Il s'agit de favoriser la continuité ou la création de liens sociaux et solidaires via des solutions technologiques conçues avec les personnes âgées et adaptées à leurs attentes. **Axe 3 : Anticiper et accompagner les étapes et les ruptures qui marquent le vieillissement** : Il

s'agit, en mutualisant les ressources et les compétences des différents acteurs concernés, de lutter contre les facteurs d'isolement, d'exclusion et la ségrégation des âges. Il importe d'être attentifs ensemble aux pertes et aux ruptures qui risquent de conduire à l'isolement et au retrait subi de la vie de la cité, voire à des situations de détresse. Une attention particulière sera accordée **aux projets permettant de mieux repérer et impliquer les personnes les plus isolées ou vulnérables qui restent méconnues des dispositifs classiques**. Le dossier complet **en format Word uniquement accompagné des annexes** (au format PDF) sera adressé **avant le 8 juillet 2016** par courriel et par voie postale en deux exemplaires à l'adresse correspondant à votre département (voir la carte).

Informations

complémentaires :

[http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/vieillir\\_acteur\\_v3.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/vieillir_acteur_v3.pdf)

### ➤ **Fondation Adrea // La protection de la fin de vie des jeunes**

La problématique retenue pour le 2ème appel à projets 2016 est la suivante : « Soutenir la mise en place de dispositifs innovants permettant l'accompagnement des adolescents et des jeunes adultes en fin de vie et de leurs aidants à domicile ou dans des établissements non médicalisés ». Le premier objectif du présent appel à projets est de **permettre aux adolescents et aux jeunes adultes de choisir le lieu de leur fin de vie et de favoriser leur prise en charge en soins palliatifs dans des structures non hospitalières**. Le deuxième objectif de l'appel à projets est de **soutenir et d'accompagner les personnes qui interviennent, bénévolement ou non, auprès des adolescents et des jeunes adultes en fin de vie : les aidants familiaux, les professionnels de santé/ paramédicaux et les bénévoles**. Pour être éligible, le projet devra être réalisé en France, s'adresser aux jeunes en fin de vie (adolescents à partir de 15 ans et jeunes adultes de 18 à 30 ans), ainsi que les aidants, soignants et bénévoles. Il est possible de présenter des projets **annuels, biennaux, ou triennaux**. Une durée de deux ans doit être observée entre deux partenariats successifs avec le même organisme. Le projet devra être autant que possible innovant et permettre une prise en charge du patient en fin de vie à son domicile ou dans un milieu non médicalisé. Il peut être en cours de réalisation ou expérimental. Afin de vérifier l'éligibilité de votre projet, merci d'envoyer **une synthèse (maximum 2 pages recto-verso)** de celui-ci par mail à l'adresse : [fondation@adreamutuelle.fr](mailto:fondation@adreamutuelle.fr), copie : [camelia.segueni@adreamutuelle.fr](mailto:camelia.segueni@adreamutuelle.fr). Dans le cas où le projet répond aux critères d'éligibilité, vous serez orientés vers un formulaire de demande de subvention à remplir en ligne. Date limite de dépôt des candidatures : **2 septembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.adrea.fr/assets/fondation/appel-a-projet-maladies-peu-connues-fondation-ADREA-2016.pdf>

### ➤ **Fondation de France // Habitat, développement social et territoires**

Depuis 14 ans, le programme Habitat de la Fondation de France soutient des projets de logement stable, principalement pour un public qui se retrouve exclu des dispositifs de droit commun. Pour réagir à la pénurie de logements sociaux, le programme Habitat souhaite également encourager l'implication des habitants, la solidarité et la diversité de l'habitat dans les territoires urbains et ruraux. Enfin, à l'échelle d'un quartier ou d'un bourg, la Fondation de France veut favoriser la participation durable des habitants à l'aménagement de leurs espaces communs de vie. Cet appel à projets concerne les organismes à buts non lucratifs ayant un projet d'intérêt général. **Axe 1 : Un habitat choisi, accessible aux ménages les plus fragiles** : Une attention particulière sera apportée : • aux solutions de logements répondant aux besoins des travailleurs précaires ; • aux dynamiques de groupes d'habitants permettant l'amélioration. **Axe 2 : Vivre ensemble dans son territoire : des habitants impliqués dans leurs lieux de vie** : les projets financés doivent être participatifs et favoriser l'implication des habitants et la recherche de solutions collectives dans l'aménagement de l'espace public, la gestion renouvelée de ces espaces et la construction d'un mieux vivre ensemble. Les projets devront répondre aux critères de sélection suivants : **i)** Les personnes en situation de fragilité sont prises en compte de manière durable ; **ii)** l'implication des bénéficiaires est essentielle. **iii)** la prise en compte des ressources des ménages (le « reste à vivre ») pour sécuriser leur projet d'habitat dans la durée ; **iv)** le projet doit favoriser la diversité de l'habitat et des populations ; **v)** les solidarités de proximité sont encouragées pour contribuer au « vivre



ensemble » ; **vi**) l'appui de partenaires financiers est vivement souhaité. **vii**) la demande de subvention doit être présentée par le porteur du projet. **Une attention particulière sera portée à l'innovation sociale et à l'implication citoyenne de toutes les catégories de populations et d'âges.** Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé **avant le 9 septembre 2016** pour la deuxième session, par voie postale et par mail à l'adresse correspondant à votre département (voir carte).

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/habitat>

➤ **Conseil Général de l'Orne // Demande de subvention pour les associations**

Afin de simplifier vos démarches de demande de subvention, le Département de l'Orne met à votre disposition les fichiers des dossiers de demande de subvention. Deux types de dossiers vous sont proposés : **i) un dossier simplifié** pour les demandes de subventions **de moins de 23 000 €** ; **ii) un dossier plus complet** pour les demandes de subventions **d'au moins 23 000 €**. Les dossiers de demande de subvention doivent être impérativement retournés, **avant le 15 septembre de l'année précédant le démarrage de l'action pour laquelle la subvention est sollicitée**, à l'adresse suivante : **Conseil général de l'Orne 27, boulevard de Strasbourg BP 528 61017 ALENCON CEDEX** Tél : 02.33.81.60.00

Informations complémentaires : <http://www.orne.fr/demande-subvention-associations>

➤ **Fondation de France // Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées**

Les dispositifs légaux engagent les pouvoirs publics à garantir aux personnes handicapées leur participation à la vie sociale. Force est néanmoins de constater que les personnes handicapées demeurent encore largement exclues de la vie sociale. Qu'il s'agisse de leur participation aux services de la cité, de leur implication directe aux projets qui les concernent, ou tout simplement de l'expression de leur sexualité, des progrès sont encore nécessaires. Leur intégration dans la société passe donc par des actions en faveur de l'égalité des droits. C'est pour cette raison que la Fondation de France a lancé ce programme d'action consacré à **l'amélioration de la vie sociale des personnes handicapées**. Cet appel à projet vise à : **i)** Encourager l'accès de tous à tout ; **ii)** Développer la participation directe des personnes handicapées aux projets qui les concernent ; **iii)** Favoriser leur vie affective et sexuelle et leur parentalité. Il s'adresse à des : • organismes à but non lucratif (associations, centres sociaux, maisons de quartier, etc.), • collectif d'usagers, • établissement publics ou médico-sociaux, • coopératives, • offices HLM, • collectivités locales ou territoriales. Date limite de candidature : **21 septembre 2016** - [personneshandicapees@fdf.org](mailto:personneshandicapees@fdf.org)

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/vie-sociale-et-citoyennete-des-personnes-handicapees>

➤ **Fondation d'Entreprise Syndex // Donner la parole au travail - améliorer les conditions de travail - promouvoir un environnement de travail digne sain et salubre**

La Fondation d'Entreprise Syndex veut contribuer à la réalisation de projets d'utilité sociale qui donnent la parole au travail, parlent du travail, montrent les conditions dans lesquelles il se réalise, interrogent son contenu, en révèlent le sens. Des projets qui portent au plus grand nombre la connaissance du monde du travail, sensibilisent à l'amélioration des conditions de travail, participent dans les domaines économique, éducatif, culturel à la promotion d'un environnement de travail digne, sûr et salubre, facteur d'intégration et de solidarité. Que ces projets soient portés par des structures de l'économie sociale et solidaire, des entreprises culturelles, des organismes de recherche, des ONG... La Fondation d'Entreprise Syndex intervient sous la forme **d'octroi de bourses ou de prix, de soutien financier, de soutien logistique ou d'apport de compétences aux projets retenus**. Favorisant l'union des forces, elle soutient l'émergence de partenariat, avec tout organisme ou institution privée ou publique poursuivant en France et en Europe des buts similaires.

Date limite de candidature : **15 novembre 2016**. Personne contact : **Jean-Louis Vayssiere** [jl.vayssiere@syndex.fr](mailto:jl.vayssiere@syndex.fr) | 0663755341

## Opportunités de financements continues sur l'année

### ➤ Région de Bretagne // Soutien aux projets des acteurs bretons de la solidarité internationale

Afin de promouvoir une solidarité durable, la Bretagne soutient des projets de solidarité internationale, portés par des acteurs bretons, qui participent à un développement global et durable des populations et des territoires partenaires, en prenant appui sur une réelle participation des acteurs locaux à leur définition et leur mise en œuvre. Les structures ciblées par cet appel sont : **Associations locales, antennes régionales d'associations nationales créées depuis plus d'un an, collectivités locales, établissements de formation, d'enseignement supérieur, de santé.** Modalités d'intervention : i) le niveau d'accompagnement des projets par la Région est fonction de la situation économique et sociale des pays concernés (hors pays européens). Le **taux maximum d'intervention est de 30 % des dépenses éligibles** pour les pays dont l'indice de développement humain (IDH) est faible et **de 15 %** pour les pays dont l'indice de développement humain est moyen ou élevé. **Le financement doit être impérativement accordé avant le démarrage du projet** ; il pourra concerner **un programme pluriannuel de développement (jusqu'à 3 ans)**. **Les dépenses éligibles sont :** • **les dépenses d'investissement matériel (acquis sur place) ou d'équipement réalisées au Sud** : travaux (eau, assainissement), gros matériel, mobilier lourd, équipements... à l'exception de l'achat de terrain et de dépenses immobilières (construction, rénovation) ; • **les dépenses d'investissement immatériel ou de formation réalisées au Sud** : frais de formation/information pour les apprenants (transport, nourriture, hébergement...), frais liés à la publication de documents pédagogiques, défraitements des formateurs/intervenants, dépenses engagées pour les actions de sensibilisation, dépenses pour la mise en place d'un fonds de microfinance... ; • **les dépenses liées aux actions d'information sur le projet en Bretagne** (hors acquisition d'équipements – caméra, appareil photo...) ; • **les dépenses liées à l'accueil en Bretagne de partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet de développement** (transport international et national, frais de séjour). Les dossiers peuvent être déposés : • pour le 1<sup>er</sup> semestre, **au moins 4 mois avant le démarrage du projet**, • pour le 2<sup>ème</sup> semestre, **au moins 6 mois avant le démarrage du projet**.

Informations complémentaires : [http://www.bretagne.bzh/jcms/l\\_19162/soutien-aux-projets-des-acteurs-bretons-de-la-solidarite-internationale](http://www.bretagne.bzh/jcms/l_19162/soutien-aux-projets-des-acteurs-bretons-de-la-solidarite-internationale)

### ➤ COALLIA // Appel à projets – Co-développement

Pour la 7<sup>ème</sup> année, COALLIA cofinance des projets émanant des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) et des associations d'appui aux migrants. L'appel à projet concerne toute action d'intérêt général ayant une dimension collective et pour objectif le développement social ou économique du lieu de réalisation du projet. Les thèmes privilégiés seront essentiellement ceux : • **de l'éducation et de la formation** • **des équipements collectifs (eau, électricité...)** • **de la santé** • **du développement économique local (agriculture...)** Les projets devront être en **adéquation avec les valeurs portées par Coallia : dignité de la personne, respect de l'autre et reconnaissance de la différence**. Les projets présentés devront porter sur **les pays en voie de développement de la zone APC (Afrique, Pacifique, Caraïbe)**. La subvention de Coallia pour chaque projet est **limitée à 5 000 euros** et ne pourra **excéder 50 % du coût total du projet**.

Informations complémentaires : <http://www.coallia.org/107-le-codeveloppement-prolongement-de-notre-vocation-sociale-et-solidaire.htm>

### ➤ Fondation de France // Cap au vert, des vacances pour les enfants malades

Cet appel à projets s'adresse **aux services hospitaliers volontaires, ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année** (accueil, soutien, loisirs), peuvent : • repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en

fonction de leurs capacités physiques); • informer les familles ; • permettre le détachement d'un soignant (infirmier(e), médecin...) ou d'une personne-relais qui côtoie habituellement les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires lors du séjour. La Fondation de France finance le séjour et le transport des enfants ainsi que de l'accompagnant, et, le cas échéant, le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens. Les séjours se déroulent pendant les congés scolaires. **Les demandes sont examinées tout au long de l'année** et l'appel court **jusqu'en 2019** Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : **Jessica Rudent** Tél : **01 44 21 31 44** – Fax : **01 44 21 31 01** E-mail : [Jessica.Rudent@fdf.org](mailto:Jessica.Rudent@fdf.org).

Informations supplémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Maladie/Cap-au-vert-des-vacances-pour-les-enfants-malades>

## Autres opportunités (prix, concours, Bourses...)

### ➤ Organisation Internationale de la Francophonie // Fonds d'aide à la circulation des artistes

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) soutient **la circulation des artistes professionnels et de leurs spectacles (musique, théâtre et danse) à l'occasion de tournées et de festivals internationaux**. Une action indispensable pour que les artistes contemporains des pays du Sud et de l'Europe centrale et orientale, membres de la Francophonie, franchissent les frontières, accèdent aux réseaux internationaux de programmation et développent leur professionnalisme. Une attention particulière est portée **aux projets ayant des effets multiplicateurs et structurants, et qui participent au développement des carrières des artistes dans leur région ou en dehors de celle-ci**. **Deux appels à projets accompagnés des formulaires et des modalités d'inscription sont lancés chaque année** par l'Organisation internationale de la Francophonie au printemps et à l'automne. Limite de dépôt des dossiers : **au plus tard 4 mois avant le début de la tournée ou du festival**. Les documents et les informations nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature peuvent être demandés auprès de l'O.I.F ou téléchargés sur le site : [http://www.francophonie.org/Fonds-d-aide-a-la-circulation-des.html#section\\_2](http://www.francophonie.org/Fonds-d-aide-a-la-circulation-des.html#section_2)

### ➤ 100 projets pour le climat

Dans la dynamique de la COP21, "**100 projets pour le climat**" a pour objectif d'accélérer l'émergence d'initiatives citoyennes pour lutter contre le réchauffement climatique. Cette nouvelle étape participative va permettre de concrétiser les 100 solutions les plus innovantes à travers le monde en s'appuyant sur la richesse des débats de la Conférence Paris-Climat. Les projets proposés devront porter sur tous les domaines de l'action climatiques : **accès à la santé, accès à l'eau salubre et à l'assainissement, recours aux énergies renouvelables, villes et communautés durables, consommation responsable, lutte contre le changement climatique, protection de la faune et de la flore aquatiques, protection de la faune et de la flore terrestres**. **Jusqu'au 6 juin 2016**, les internautes du monde entier sont invités à déposer leurs projets sur <http://100projetspourleclimat.gouv.fr/fr/>. **Du 6 juin au 6 juillet 2016**, les citoyens peuvent élire leurs projets favoris qui portent des solutions pour lutter contre le changement climatique. Il est possible **de soutenir jusqu'à 10 projets** pour désigner les futurs lauréats qui bénéficieront d'un accompagnement personnalisé.

### ➤ IFIC // Concours ELLEsgrithme

L'Agence universitaire de la francophonie (AUF), par l'intermédiaire de l'Institut de la francophonie pour l'ingénierie de la connaissance et la formation à distance (IFIC) lance, à l'occasion de la journée internationale des femmes, le concours L-gorithme destiné **aux femmes francophones**, sans distinction de pays, en vue de promouvoir le développement d'applications mobiles en langue française dans le domaine du numérique éducatif. L'objectif général de ce concours **est d'apporter un appui à la création d'applications mobiles par des femmes, dans le domaine du numérique éducatif et en langue française**. Les trois meilleures réalisations recevront un prix et leur promotion sera assurée par l'IFIC. **Seules les femmes sont éligibles à ce concours**. Les intéressées adresseront leur candidature via la plateforme <http://formulaires.auf.org>, en téléchargeant le formulaire dûment rempli. Les candidatures doivent être transmises **avant le 8 juin**

**2016 (minuit GMT +1), délai de rigueur.** Toute information complémentaire non mentionnée dans le présent appel peut être obtenue auprès de l'IFIC, en écrivant à [femmes-ific-2016@auf.org](mailto:femmes-ific-2016@auf.org) et en spécifiant dans le sujet du message le terme « Prix féminin de l'appli mobile ». Date limite de dépôt des candidatures : **08 juin 2016**.

Informations complémentaires : <http://ific.auf.org/appele-%C3%A0-region/appele-a-projet-pour-developpement-dapplication-mobile-ellesgorithme>

➤ **Fondation Jean-Luc Lagardère // Bourse photographe 2016**

Cet appel à candidatures est l'occasion pour de jeunes créateurs ou professionnels de moins de **30 ans (ou moins de 35 ans pour les bourses Libraire, Photographe et Scénariste TV)**, dans les domaines de l'écrit, de l'audiovisuel, de la musique et du numérique, de développer un projet grâce à **une aide financière allant de 10 000 à 50 000€**. Les bourses délivrées chaque année permettent de réaliser des projets originaux et innovants dans les catégories suivantes : Auteur de documentaire, Auteur de film d'animation, Créateur numérique, Ecrivain, Journaliste de presse écrite, Libraire, Musicien (Musiques actuelles et Jazz et musique classique), Photographe, Producteur cinéma et Scénariste TV. Pour postuler aux bourses 2016, vous pouvez télécharger les dossiers de candidatures via [le lien suivant](#). Date limite de dépôt des candidatures : **11 juin 2016**.

Informations complémentaires : [http://www.fondation-jeanluclagardere.com/actions/2016/lancement\\_de\\_la\\_campagne\\_dappel\\_a\\_candidatures\\_pou](http://www.fondation-jeanluclagardere.com/actions/2016/lancement_de_la_campagne_dappel_a_candidatures_pou)

➤ **Réseau CRESS et CNCRESS // Prix de l'Economie Sociale et Solidaire 2016**

Pour la deuxième année consécutive, le réseau des Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et le Conseil national des CRESS (CNCRES) lancent les Prix ESS ouverts aux associations, coopératives, mutuelles, fondations, et sociétés commerciales de l'ESS. Avec à la clef : **un soutien financier, un accompagnement au développement et des actions de valorisation**. Quatre prix seront décernés lors du lancement du Mois de l'ESS, fin octobre 2016 à Paris : **Prix de l'impact local, Prix de l'innovation sociale, Prix de la performance économique et Prix Coup de cœur**. Les quatre lauréats bénéficieront : D'un soutien financier de **10 000 €**, d'une vidéo de présentation de leur projet qui sera largement diffusée, d'un accompagnement mis en œuvre par les partenaires des Prix, la CRESS concernée ou le CNCRES. Pour pouvoir être éligibles à ces Prix, les structures candidates doivent obligatoirement : **i) Avoir une structure juridique (les porteurs de projet ne sont pas éligibles) ; ii) Déposer le dossier complet avant le 17 juin 2016** sur le site : <http://www.lemois-ess.org/prix-ess/p7.html>.

➤ **Prix ZAYED pour l'énergie future**

Le Prix Zayed de l'énergie future est une récompense internationale créée par les dirigeants des Émirats arabes unis visant à reconnaître et à récompenser l'excellence dans le domaine des énergies renouvelables et de la durabilité. Le montant de l'enveloppe dédiée aux ONG s'élève à **1,5 millions \$**. L'inscription se fait sur le site et les dossiers de candidature doivent être remplis en anglais: <http://zfepentry.com/2017/newentry/>. Chaque catégorie sera évaluée en fonction de quatre critères : Impact, Innovation, Leadership et Vision à Long Terme. L'agence Allison+Partners accompagne les candidats : **i) 1ère évaluation du potentiel du candidat et de leurs conditions de participation ; ii) Aide et conseil pour structurer le dossier de candidature ; iii) Coaching RP pour assurer la visibilité médiatique**. Date limite de dépôt des dossiers : **27 juin 2016**

Informations complémentaires : Pascale Beyssier : **Tél.: 06 98 86 03 55** Mail : [pascale.beyssier@allisonpr.com](mailto:pascale.beyssier@allisonpr.com). <http://www.ZayedFutureEnergyPrize.com>

### ➤ Initiative 5%, Sida, Tuberculose, Paludisme // Renforcer la qualité et l'accessibilité des systèmes de santé nationaux et communautaires

Le présent appel à projets est lancé dans le but de sélectionner des projets complémentaires du Fonds mondial visant à améliorer l'accès des populations marginalisées à des services de santé de qualité, grâce à des stratégies adaptées et intégrées aux communautés. Les projets éligibles doivent : i) être mis en œuvre en partenariat ; ii) inclure au moins un partenaire dans les pays bénéficiaires ; iii) être des projets de recherche opérationnelle ou des projets de renforcement des capacités des acteurs nationaux et communautaires. Les projets devront durer **entre 24 et 36 mois**. Le montant des subventions se situe **entre 250.000 euros et 1.000.000 euros** pour les projets mis en œuvre dans un seul pays et **entre 250.000 euros et 1.500.000 euros** pour les projets mis en œuvre dans plusieurs pays. Le montant total de la subvention couvrira entre 60% et 100% du budget total du projet. Date limite de réception des dossiers : **23 mai 2016 à midi heure française (date et heure de réception faisant foi)**. Les dossiers devront être envoyés **en français ou en anglais par mail uniquement** à l'adresse suivante : [i5pc.fei@gmail.com](mailto:i5pc.fei@gmail.com).

Informations complémentaires : <http://www.initiative5pour100.fr/parteneriats-et-expertise/les-appels-a-projets/>

### ➤ Fondation de France // Emploi : des réponses innovantes et solidaires dans les territoires

Pour dépasser les difficultés matérielles qui freinent l'accès à l'emploi, pour saisir les opportunités ouvertes par l'émergence de nouveaux modes de consommation, pour créer des emplois qui répondent à des besoins sociaux, la Fondation de France constate que des initiatives citoyennes locales permettent de construire ensemble de nouvelles solutions. L'appel à projets « Emploi : des réponses innovantes et solidaires dans les territoires » vise à **faire émerger ces réponses territorialisées, innovantes et solidaires** à travers les objectifs suivants : i) Lever les freins matériels à l'accès à l'emploi (accès aux moyens de transports, prise en charge d'enfants, logement près du lieu de travail...). ii) Elaborer des réponses qui permettent de préparer à l'emploi de demain - en particulier pour les personnes vulnérables. iii) Soutenir l'innovation sociale pour inventer des modes de consommations plus respectueux du travail et de l'environnement : développement des circuits courts, mutualisation d'emplois saisonniers. Cet appel à projets s'adresse à des : • Organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée (associations et, éventuellement, coopératives dont l'activité relève de l'intérêt général). • Regroupements de structures permettant de construire une offre de services territorialisée. **NB : Dans tous les cas, l'aide de la Fondation de France sera affectée à une structure juridiquement non lucrative.** Ce programme peut soutenir: a) le démarrage de projets de terrain et leur développement; b) les initiatives qui permettent de consolider une ou des structures par la diversification de leurs activités ; c) la diffusion et l'essaimage d'expériences innovantes, le développement de la connaissance à partir de ces expériences. **La Fondation de France financera des investissements matériels et immatériels ainsi qu'une aide ponctuelle au fonctionnement.** Elle encourage les coopérations entre différents acteurs et **porte une attention particulière à la participation des usagers à tous les stades du projet et aux questions liées à l'insertion socio-professionnelle, au maintien dans l'emploi, à la création d'emploi, à la qualité de vie au travail.** Date limite de candidatures : **31 mai 2016 inclus.**

Informations complémentaires :

[http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/appel\\_a\\_projet\\_emploi\\_2016.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/appel_a_projet_emploi_2016.pdf)

### ➤ UNESCO // Fonds International pour la Promotion de la Culture

Le Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC) vise à promouvoir : a) les cultures en tant que sources de connaissances, de sens, de valeurs et d'identité ; b) le rôle de la culture pour le développement durable ; c) la créativité artistique sous toutes ses formes, dans le respect de la liberté d'expression ; d) la coopération culturelle régionale et internationale. Etes-vous **artiste** ou **créateur** ? **Une ONG** ou **un organisme privé à but non lucratif** ou **un organisme public** dont les activités contribuent à **promouvoir la culture et la**

**création artistique** ? Si votre projet répond aux critères indiqués dans les Directives opérationnelles du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC), vous pouvez soumettre votre candidature afin de bénéficier d'un soutien financier du Fonds. La priorité est donnée aux jeunes artistes et créateurs ayant **entre 18 et 30 ans**. Seul un nombre limité de projets pourra bénéficier d'un soutien financier. La date limite pour soumettre votre demande de cofinancement est **le 31 mai 2016 à midi HAEC - heure de Paris, France**. Si vous avez des questions concernant l'appel à projets veuillez les adresser au courriel: [infoifpc@unesco.org](mailto:infoifpc@unesco.org).

Informations complémentaires : <http://fr.unesco.org/ifpc/content/soumettre-demande/appel-projets>

➤ **Conseil Régional d'Ile-de-France // Chantier-école**

Le dispositif chantier école est né du constat que les méthodes d'apprentissage traditionnelles ne répondent pas aux besoins de tous les publics en recherche d'emploi qui souhaitent engager une formation. **Il s'adresse à des personnes en recherche d'emploi qui souhaitent acquérir ou retrouver des gestes professionnels et savoir-faire de base, par le biais d'une approche basée sur la pratique**. Par ce dispositif, la Région soutient une démarche de formation alternative, majoritairement basée sur des mises en situation pratiques dans le cadre d'une réalisation collective « grandeur nature » et complétée par un accompagnement socio-professionnel individualisé. **Son objectif est l'accès de jeunes et adultes en recherche d'emploi, à plus ou moins court terme, à un emploi durable (Contrats d'une durée supérieure ou égale à 6 mois, ou CDI, en alternance ou non) ou à une formation qualifiante**. Sont éligibles au financement régional : **i) Les collectivités locales ; ii) Toute structure locale, notamment associative, en particulier si elle est impliquée dans les domaines l'emploi, de l'insertion et du développement économique (notamment les PLIE, Maisons de l'emploi, missions locales)**. L'appel à projet est ouvert **jusqu'au 31 mai 2016**. Le dossier de demande doit être déposé **exclusivement en ligne**, via la plateforme des aides régionales (PAR) <https://par.iledefrance.fr>.

Informations complémentaires : <http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/chantier-ecole>

➤ **Fondation Mécène et Loire // Appel à projets 2016**

Vous avez un projet porteur d'image pour le territoire du Maine-et-Loire – à caractère innovant et/ou original, **dans les domaines de la culture, de la solidarité, du patrimoine, de la science et de l'environnement** ? La Fondation d'entreprise Mécène et Loire peut vous aider financièrement. Tous les ans est lancé un appel à projets au terme duquel Mécène et Loire apporte son soutien à une vingtaine de candidats. Cette année, ce sont environ **140 000 €** qui seront accordés à des projets originaux qui se dérouleront impérativement **après le 15 juillet 2016**. Cette année, les dossiers de candidatures sont à envoyer **exclusivement au format numérique**, par mail, à l'adresse [corentin.brichon@mecene-et-loire.fr](mailto:corentin.brichon@mecene-et-loire.fr). Date limite de candidatures : **31 mai 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.mecene-et-loire.fr/appel-a-projets-en-cours/>

➤ **France bénévole // La place des personnes en situation de handicap dans l'engagement bénévole**

« L'Appel à Initiatives » des « **Trophées Initiatives France Bénévolat** » a pour objectifs de : • **Recenser les pratiques associatives en matière d'accueil et de participation** des personnes en situation de handicap à la vie bénévole, à travers une description assez précise et détaillée des actions mises en œuvre ; • **Susciter l'intérêt du monde associatif** pour la place des personnes en situation de handicap dans le bénévolat associatif ; • **Donner à voir l'enrichissement réciproque de l'association et des bénévoles** grâce à l'accueil de personnes en situation de handicap ; • **Valoriser, encourager et essaimer ces pratiques** d'accueil et de participation dans la France entière au travers d'une description assez précise et détaillée de ces pratiques. « L'Appel à Initiatives » visera à **identifier toute action volontariste, structurée et réelle, même modeste, ou des intentions a minima formalisées** dans des documents internes/externes des associations portant

notamment sur les champs suivants : **i) Une réflexion politique au sein de l'association** sur les types de missions et/ou de projets individuels/collectifs prenant en compte des situations de handicap (travaux explicites et formalisés du CA ou de l'AGO) ; **ii) Des supports de communication** sur le projet associatif accessibles aux personnes en situation de handicap : les missions bénévoles, des projets spécifiques, etc. (vidéos, affiches, messages réseaux sociaux, expositions, etc.) ; **iii) Des pratiques d'accueil, d'accompagnement, de tutorat et/ou de parrainage** dans l'association prenant en compte tel ou tel handicap ; **iv) Des partenariats opérationnels** avec des établissements médico-sociaux pour l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap (stages, projets collectifs, appel à bénévolat pour des missions occasionnelles, etc.) ; **v) Des projets confiés à des personnes en situation de handicap** ; **vi) La participation** de personnes en situation de handicap **aux instances de gouvernance et de décision** de l'association ; **vii) Des dispositifs de reconnaissance de l'engagement** des personnes en situation de handicap dans l'association (valorisation individuelle et collective, en particulier la mise en œuvre du « Passeport Bénévole » de France Bénévolat). L'action devra répondre aux critères de validité suivants : • L'action présentée est celle **d'une association** et concerne **des bénévoles en situation de handicap** ; • L'action présentée doit être **déjà réalisée, en cours de réalisation ou seulement à l'étape de projet** (a minima formalisée dans des documents internes/externes) ; • L'action cible **l'accueil et la participation** de personnes en situation de handicap et vise leur engagement bénévole dans l'association candidate. Date d'envoi limite de candidature : **31 Mai 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.francebenevolat.org/actualite/357>